

MINISTERE DE LA MICRO-
FINANCE DE L'EMPLOI DES
JEUNES ET DES FEMMES
(MMFEJF)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE
(MAEP)

Recueil de Fiches et de Conseils Techniques sur la Production Halieutique

Ces normes ne sauraient être considérées comme des valeurs absolues mais des ordres de grandeur qui permettent de faire des estimations qui se rapprochent des conditions réelles. Elles peuvent, de ce fait, varier selon les conditions du milieu et les espèces élevées.

Thème :

**Mise en Eau des Infrastructures
Piscicoles**

QUALITÉ D'UNE BONNE EAU DE PISCICULTURE

Une bonne eau piscicole doit :

- Etre fraîche ;
- Avoir une teneur suffisante en oxygène ;
- Etre riche en plancton et avoir une couleur verdâtre ;
- Avoir une transparence de 25 à 30 cm, la transparence étant définie vulgairement comme la profondeur à laquelle disparaît dans l'eau une plaque ou un objet de couleur blanchâtre.
- Etre trouble ;
- Avoir une couleur rougeâtre, jaunâtre ou trop verte ;
- Sentir mauvais.

CONTRÔLE DE LA TRANSPARENCE DE L'EAU DE PISCICULTURE

La transparence de l'eau peut être appréciée de trois façons:

- avec la paume de la main, qu'on plonge dans l'eau et qu'on observe ;
- avec le disque de Secchi,
- avec des appareils d'analyse.

COMMENT METTRE EN EAU UN ÉTANG VIDANGEABLE ?

La mise en eau d'un nouvel étang ou d'un étang après une mise à sec doit se faire en prenant certaines précautions :

- Faire couler l'eau très lentement et pendant 10 à 15 jours pour permettre à l'assiette et aux digues de s'imbiber lentement sans risque de se fissurer ;
- Aménager le lieu de chute de l'eau dans l'étang avec des matériaux de protection (graviers, caillasses, cailloux, etc.) afin d'empêcher l'érosion de l'assiette ;
- Laisser couler les premières eaux pour lessiver le ciment au cas où le canal d'amenée d'eau, la pêcherie, le moine ou le canal de vidange aurait été construit en ciment, afin de ne pas intoxiquer les poissons lors de la mise en charge ;
- Compléter régulièrement l'eau jusqu'au moment où la situation serait normalisée et stable car les pertes en eau sont très importantes lors de la première mise en eau ;
- Veiller à avoir dans un étang piscicole un niveau d'eau d'au moins 50 cm au haut fond.

COMMENT METTRE EN EAU UN ÉTANG DE NAPPE PHREATIQUE?

L'admission de l'eau dans un étang de nappe phréatique se fait de façon naturelle. L'eau remplit l'étang par suintement au fur et à mesure que l'étang est creusé.

DISPOSITION A PRENDRE AVANT D'ACCUEILLIR LES POISSONS DANS LES INFRASTRUCTURES

- **Fertiliser l'étang pour développer les algues planctoniques et le zooplancton**

La fertilisation peut être réalisée sous forme de fumure minérale ou organique qui est la moins coûteuse. On peut fertiliser avec les fumiers (la fiente) de poulailler, les déchets d'abattoir, le compost, les drèches de brasserie, les tourteaux, les végétaux séchés, etc. ;

- **S'assurer de la qualité du poisson à élever**

De préférence, il faut acheter les poissons ou les alevins dans un centre d'alevinage ;

- **Définir la quantité de géniteurs ou d'alevins à acheter pour la mise en charge des infrastructures piscicoles**

- **S'assurer de la disponibilité des aliments**

Les aliments doivent être obligatoirement apprêtés avant l'arrivée du poisson s'il y a fertilisation, c'est pour donner aux poissons une autre source d'alimentation

- **Choisir l'option d'élevage:**

Il faut tenir grand compte de ses installations et du nombre d'étangs pour choisir le mode d'élevage. Selon le cas, on opte soit pour la production d'alevins et le pré-grossissement, soit pour la production de poissons marchands, mais on peut aussi opter pour les deux cas selon les moyens.

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE LA
MICRO-FINANCE DE L'EMPLOI
DES JEUNES ET DES FEMMES
(MMFEJF)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE
(MAEP)

CELLULE FOCALE PNDCC MAEP

DIRECTION DU CONSEIL
AGRICOLE ET DE LA FORMATION
OPERATIONNELLE

DIRECTION
DE LA PECHE

Réalisé par l'ETCBAE : Tél : 21 30 43 33 / 95 96 48 11
avec l'Appui des ET^S PROMO 2A2 Cel: 90 93 10 16 / 97 60 65 56

Dépôt Légal : N° 4166 du 12 Juin 2009, 2^{ème} trimestre, Bibliothèque Nationale (BN) du Bénin
ISBN 978 - 99919 - 306-2-6